



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professeurs

Question écrite n° 19267

Texte de la question

M. Jean Launay appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation statutaire des professeurs de lycée professionnel agricole. Formant un corps distinct de leurs collègues professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA), initialement affectés dans les lycées d'enseignement général technique agricole, ceux-ci exercent aujourd'hui les mêmes fonctions et assument les mêmes tâches que leurs confrères certifiés, indifféremment dans les LPA et les LEGTA. Compte tenu de cette identité des rôles éducatifs entre ces deux types d'enseignants, la profession concernée appelle de ses vœux une harmonisation des statuts permettant à terme la fusion des deux catégories de professeurs en un corps unique. Il lui demande de lui faire connaître l'état de la réflexion qu'il a déjà engagée sur cette question.

Texte de la réponse

La présence des deux corps de professeurs certifiés de l'enseignement agricole se justifie parce que ces deux catégories d'enseignants exercent réglementairement leur activité dans les classes différentes. En effet, les professeurs de lycée professionnel agricole dispensent un enseignement dans la filière professionnelle et les professeurs certifiés de l'enseignement agricole dans la filière générale et technologique. Par ailleurs, leurs obligations de service sont différentes. Les professeurs de lycée professionnel agricole dispensent un enseignement dans des disciplines bivalentes, telles que notamment mathématiques - sciences physiques ou langues vivantes -, lettres, tandis que les professeurs certifiés de l'enseignement agricole enseignent dans des disciplines monovalentes. Enfin, une éventuelle fusion des corps concernés ne pourrait être prise unilatéralement par le ministère chargé de l'agriculture sans que cette décision ait une incidence sur les personnels homologues du ministère de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Jean Launay](#)

Circonscription : Lot (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19267

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 1998, page 5136

Réponse publiée le : 2 novembre 1998, page 6009